

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES, D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

Titre de niveau III et de niveau 5 (Cadre de certification européenne) enregistré au RNCP par arrêté du 28 juillet 2017 publié au JO le 05 août 2017 (code NSF : 224v) et délivré par l'Association Institut Européen des Arts Céramiques.

Le référentiel définit les compétences attendues des candidats au titre et précise les connaissances et savoir-faire à acquérir ainsi que le niveau d'exigence requis.

Le référentiel donne aux formateurs ainsi qu'aux stagiaires les objectifs de formation à poursuivre et les moyens de les réaliser.

Il est le support principal de l'évaluation des acquis en vue de la délivrance du titre en formation continue. Il est conçu pour jouer ce rôle quel que soit le mode d'évaluation de ces acquis (épreuves terminales ou VAE).

L'évaluation des acquis ne porte pas sur la totalité du contenu du référentiel : elle est organisée de façon à évaluer les compétences les plus significatives du titre « créateur en arts céramique », dans les conditions prévues par la procédure d'évaluation de la certification.

Chaque compétence et les attendus de la certification sont caractérisés par des savoir-faire et des savoirs associés.

- Les savoir-faire sont définis par les compétences / tâches / fonctions : ce que le candidat doit être capable de réaliser, les moyens nécessaires à ces réalisations, les procédures et méthodes mises en œuvre (notes d'intention).
- Les savoirs associés sont définis en fonction des savoir-faire par les connaissances nécessaires organisées en modules de formation.

La formation « créateur en arts céramique s'articule autour de 3 axes :

- compétences techniques et savoir-faire
- compétences artistiques et culturelles
- compétences liées à la gestion du travail et de l'entreprise

Chacun de ces blocs est décliné en une liste d'items se rapportant spécifiquement au champ de compétences concerné. C'est une formation qui s'adresse à des candidats ayant une formation initiale en art ou arts appliqués, à des personnes ayant une pratique personnelle avérée des techniques céramiques (dossier de productions artistiques et/ou objets céramiques).

Chaque formateur est observateur et accompagne les actions des stagiaires. Les contrôles continus apprécient les résultats. L'encadrement est pris en charge par des céramistes professionnels et des intervenants spécialisés concernant les apprentissages transversaux.

Un groupe de formation représente 8 à 10 personnes maximum et chaque stagiaire bénéficie d'un espace de travail personnel.

Le nombre de stagiaires étant limité, chacun bénéficie d'un accompagnement personnel, avec retour sur les productions, analyses de ces productions selon les critères de compétences. Ce suivi personnalisé permet de proposer si nécessaire, des compléments de formation précis et adaptés.

Un contrôle continu en 3 étapes réparties sur l'année donnent lieu à l'élaboration d'axes de travail adaptés aux difficultés constatées. Les formateurs accompagnent les expériences et contribuent à lever les difficultés rencontrées, qu'elles soient artistiques ou techniques.

2 modalités pédagogiques dominantes structurent la formation :

- savoirs théoriques : délivrables, échanges avec les spécialistes, cours magistral
- savoir-faire techniques en situation de production : pratique en atelier

Depuis ses premières mises en œuvre, la certification de l'IEAC, centrée sur les techniques, les savoir-faire et les démarches de création, a rapidement intégré des savoir-faire complémentaires, tels que la maîtrise des outils de communication et de vente, la gestion d'entreprise, la connaissance des statuts professionnels et des nouveaux gisements d'activités, telles que l'animation d'activités céramiques en milieu scolaire, associatif ou muséal.

Le certificat de compétence atteste à ce jour non seulement de très bonnes compétences en production céramique en complète autonomie, mais également des compétences à s'adapter à la situation actuelle du marché.

Pour transmettre ces compétences et valider le cursus, l'IEAC fait appel à des formateurs, tous céramistes en activité, et à des intervenants spécialisés dans l'accompagnement et le conseil des métiers de création (démarches administrative, financière, sociale et juridique). À la faveur de ces interventions et du bilan de fin de formation effectué avec la mission métiers d'art du Grand Est, les stagiaires bénéficient de contacts et d'un réseau qu'ils pourront mobiliser pour la concrétisation de leur projet professionnel.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

1/ Définition du champ d'activités

Le titre « créateur en arts céramiques » vise à qualifier des professionnels capables de concevoir et réaliser des pièces (formes et décors) dans les domaines d'application relevant des arts céramiques :

- céramique d'art (pièce unique et petite série)
- métiers d'art : arts de la table, art décoratif, céramiques murales (carreaux, parement, ...)

Ainsi, le créateur en arts céramiques doit avoir la capacité à :

- mettre en œuvre une démarche de création personnelle et singulière, de construire un argumentaire autour de celle-ci
- traduire les commandes et les besoins exprimés par les formes, les matières, les couleurs, les décors, les fonctions pour créer des produits efficaces

Cette démarche suppose :

- de définir une production personnelle
- d'identifier les publics auxquels se destine sa production et les lieux où la proposer/présenter

- situer la demande dans son contexte global, à partir des besoins/attentes des utilisateurs et/ou des commanditaires, par une recherche d'information permanente auprès de toutes les sources disponibles (revues spécialisées, événements culturels et commerciaux, appels à candidature et appels d'offre, ...)
- synthétiser ces informations d'origines diverses,
- rechercher les solutions opérantes à la fois techniques, formelles, esthétiques, ergonomiques, économiques, ... les justifier et les expliciter.

2/ Les objectifs en lien avec le secteur professionnel et le projet professionnel du stagiaire

La formation poursuit les objectifs suivants :

- apporter aux stagiaires les compétences et les connaissances nécessaires à l'autonomie professionnelle (maîtrise technique, méthodologie et démarche de création, gestion d'activité)
- répondre aux attentes du secteur et intégrer les évolutions (nouveaux champs de création et innovation)

Si l'enjeu est de former un futur professionnel, la formation participe également à la construction de sa personnalité.

Dans sa production, le stagiaire pourra articuler une culture artistique et céramique et des pratiques affirmées reposant sur ses capacités à dessiner, visualiser, formaliser, mettre en volume, et maîtriser les techniques de conception et de réalisation d'une pièce.

Trois axes déterminent le profil « créateur en arts céramiques » :

- La création en art céramique qui implique la créativité, le sens de l'innovation, mais aussi la sensibilité et l'ouverture d'esprit à la culture générale et artistique, la connaissance du secteur de la céramique y compris à l'international, l'identification des tendances, des nouveaux modes de vie et de consommation.
- La technique qui implique une pratique, une compréhension et une culture appliquées à la connaissance des matériaux, de leur mise en œuvre et de leurs propriétés
- la prise en compte des enjeux économiques et des contraintes liées à l'exercice d'une activité, la mise en œuvre et le suivi d'une production, la capacité à communiquer et à convaincre.

3/ Secteur d'activité, fonctions et conditions d'exercice

Le secteur concerné est celui des Métiers d'Art et de la création contemporaine.

Le créateur en arts céramiques exerce le plus souvent son activité en tant que travailleur indépendant en créant son propre atelier.

Plusieurs statuts sont possibles dans ce cas : entreprise individuelle, auto-entreprise ou société inscrite ou non au registre des métiers, artiste-auteur.

Il peut rejoindre en tant que salarié une TPE, PME, PMI, une structure muséale spécialisée, une structure associative ou municipale.

Le créateur en arts céramiques maîtrise toutes les étapes de la production d'objets en céramique, il peut concevoir des modèles et en assurer la production. Ses compétences procédurales et techniques lui permettent de travailler en autonomie et d'assurer la responsabilité d'une production, qu'elle soit personnelle ou au sein d'un atelier artisanal.

Fonctions	> Activités	>> Conditions d'exercice
Céramiste	Conception de l'objet Conception et/ou réalisation de formes et de décors	Indépendant ou entreprise
Céramiste d'art	Conception et réalisation de l'objet	Indépendant
Céramiste médiateur	Animation d'activités culturelles ou ludiques	Indépendant ou salarié de structures muséales, culturelles ou de collectivités

Des champs nouveaux ou connexes se développent, autour de la pratique amateur par exemple. La carrière du créateur en arts céramiques s'ouvre ainsi à plusieurs domaines et cibles (particuliers - professionnels tels que galeries, architectes et décorateurs d'intérieur, boutiques, sites de vente en ligne - commandes publiques), répartis en de nombreuses activités (sculpture, décoration, arts de la table, luminaire, bijoux, funéraire, éléments d'architecture, ...).

DOMAINES DE COMPÉTENCE ÉVALUÉS

Bloc 1 : Compétences techniques, savoirs et savoir-faire

Façonnage

- 1 Techniques de base de façonnage
- 2 Tournage
- 3 Moulage plâtre, coulage
- 4 Procédés de façonnage

Surface et mise en couleur

- 5 Théorie : matières premières céramique et émaux
- 6 Technologie : composition des argiles, des engobes, des émaux
- 7 Matières et textures
- 8 Application des engobes
- 9 Application des émaux
- 10 Décor

Contraintes liées à la production céramique

- 11 Respect des processus de séchage
- 12 Maîtrise des processus de cuissons
- 13 Tenue de l'espace de travail, respect des règles de sécurité et d'hygiène
- 14 Conservation et gestion des argiles, battage, recyclage

Bloc 2 : Compétences artistiques et culturelles

Culture générale

- 15 Construction d'une culture de la création contemporaine
- 16 Construction d'une culture des arts céramiques

Démarche – Conception – Réalisation

17 Méthodologie

18 Construction d'un système de références culturelles personnelles en lien avec un projet

19 Sens pratique

20 Qualité plastique

21 Créativité, originalité et singularité

22 Mise en espace

Bloc 3 : Compétences liées à la gestion du travail et de l'entreprise

Outils de communication

23 Textes

24 Images, croquis, photos, visuels

25 Outil informatique et mise en page

26 Expression orale

Gestion

27 Prise d'initiative et autonomie

28 Calendrier et budget prévisionnels, calculs des prix de revient et de vente

29 Connaissance des statuts juridiques et comptabilité

Savoir être professionnel

30 Respect du règlement intérieur, tenue des espaces de travail collectif

31 Capacité à travailler en groupe

32 Respect des délais de rendus

LEXIQUE (Précisions des items)

1 Techniques de base de façonnage

Colombins, estampage, travail dans la masse, plaque, modelage

4 Procédés de façonnage

Choix de la terre, appréciation des consistances, qualité des collages, absence de bulles, choix du ou des procédés adaptés à la pièce envisagée

5 Théorie

Géologie, connaissance des matières premières, de l'argile, de la transformation par le feu, théorie des émaux, connaissance des produits céramiques

6 Technologie

Élaboration des recettes, terre, engobes, émaux

10 Décors

Pinceau, poire, transfert, réserve, sgraffite, ... maîtrise du geste pictural et graphique, animation plastique d'une surface et d'un volume

17 Méthodologie

Prise de recul, autocritique, mise en place des idées, identification des axes de travail,

recherches, dessins, croquis, maquettes, ..., élaboration d'un cahier des charges, conception, échantillonnage, mise en place des procédés

19 Sens pratique

Ingéniosité, inventivité, adaptabilité

20 Qualité plastique

Sens de l'esthétique, sens de l'équilibre, sensibilité

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

1 / Contrôle continu (assuré par les formateurs de la structure)

Le contrôle continu permet de ne pas occulter l'ensemble du parcours de l'élève durant sa formation à l'IEAC.

Tous les domaines abordés lors du cursus de formation sont évalués.

La notation se fait par items notés de 0 à 5.

La grille des 32 items comprend :

- 24 items de coefficient 1 permettant de totaliser un maximum de $24 \times 5 = 120$ points.
- 8 items de coefficient 2, correspondant aux compétences artistiques et culturelles (items 15 à 22), permettant de totaliser un maximum de $8 \times 5 \times 2 = 80$ points.

Le nombre maximum de points est de $120 + 80 = 200$.

Le nombre total de points obtenus est rapporté à une note sur 10.

2/ Contrôle terminal (jury extérieur à la structure)

La fiche d'évaluation du candidat comprend 5 items notés chacun sur 5 points, à savoir :

- qualité technique (coef.1)
- qualité plastique (coef.2)
- qualité de la démarche conceptuelle (coef.1)
- qualité de la présentation orale (coef.1)
- qualité de la présentation écrite (coef.1)

Calcul des points :

- 4 items x 5 points au coef.1 = 20 points
- 1 item x 5 points au coef.2 = 10 points

Soit un maximum de **30** points attribuables par le jury du contrôle terminal.

Pour chaque candidat, la synthèse du contrôle terminal, dûment complétée et signée, sera remise à la directrice de l'IEAC.

Modalités

- **Mise en espace de productions et réalisations (utilitaires et/ou sculpturales)**

Compétences évaluées : qualité plastique et esthétique, singularité, fonctionnalité, cohérence (entre technique et produit, entre terre et produit), finitions, pertinence de la scénographie, coûts de production en regard des prix de vente.

- **Dossier**

D'un maximum de 20 pages dactylographiées, annexes comprises.

Le dossier témoigne du projet de certification.

Il est le support de la communication du stagiaire pour relater sa formation et peut être une ébauche de sa communication future. Il doit être à la fois clair et personnel et peut être pensé comme un objet à part entière (format, choix du papier, manipulation, ...)

Le dossier éclairera sur le parcours du candidat, sa démarche de travail de création, sa production, ses références dans le champ céramique et artistique.

Compétences évaluées : savoir-faire rédactionnel, textes, images (photos, croquis...), mise en page, cohérence et viabilité du projet économique.

- **Oral**

Une prestation orale de type médiation de la production devant un jury.

Compétences évaluées : Clarté et aisance du discours, précision lexicale, argumentation autour du travail présenté, références, cohérence entre les intentions et les réalisations plastiques.

Une table est mise à disposition de chaque stagiaire afin de présenter les recherches aux membres du jury.

Temps d'échange avec le jury sur le projet : 30 minutes

5 à 10 minutes : présentation personnelle et présentation de la genèse du projet via la table de recherches.

20 à 25 minutes dans l'espace d'exposition pour la présentation des réalisations.

3/ Jury de certification

Le jury de certification se réunit à l'issue du contrôle terminal.

Il est présidé par le/la président(e) du jury du contrôle terminal.

Il est composé de : le/la président(e) du jury, la directrice de l'IEAC, un assesseur pour chacun.

Ce jury procède au calcul du total de points pour chaque candidat.

Mode de calcul des notes définitives :

Note du contrôle continu (10 points maximum) + note du contrôle terminal (30 points maximum), soit un maximum de **40** points au total.

La moyenne étant de 20 points, la certification « créateur en arts céramiques » est obtenue au-delà de 20 points.

Dans le cas où le candidat n'obtiendrait que 20 points de moyenne, le jury de certification, après délibération, peut décider d'accorder la certification.

La voix du ou de la président(e) du jury sera prépondérante, en cas de besoin.

Une mention « Félicitations du Jury » peut être prononcée ou non à partir de **35** points, sur avis du jury de certification.

Les résultats sont reportés sur le procès-verbal du jury de certification, qui, dûment complété et signé, sera remis à la directrice de l'IEAC à l'issue de la procédure. Les candidats sont informés des résultats à l'occasion de la réunion de bilan de la formation.